

Séance ordinaire
Tenue le 5 mai 2025
à 19 h 30 à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Est également présente :
Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1

Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2

Adoption des procès-verbaux
- 2.1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
- 3

Lecture et adoption des comptes du mois
- 3.1

Adoption de la liste des dépenses du 1er avril 2025 au 30 avril 2025 au montant de 34 274.16 \$
- 4

Lecture de la correspondance
- 4.1

Demande de don de la société Alzheimer
- 4.2

Appui au projet d'hébergement présenté par la maison d'hébergement "Le Rivage de La Baie et du Bas-Saguenay"
- 4.3

Appui à la FQM dans la demande adressée au premier ministre, monsieur François Legault, pour le retour du programme RénoRégion
- 5

Administration
- 5.1

Attribution de bourses d'études
- 5.2

Autorisation d'une dépense de 815.98\$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement des auto-injecteurs d'adrénaline
- 5.3

Autorisation d'une dépense de 1031.00\$, plus les taxes applicables, pour le déplacement du serveur informatique
- 5.4

Autorisation d'une dépense de 500\$ pour les frais d'hébergement, de déplacement et de repas liés à une formation pour les présidents d'élections qui aura lieu les 27 et 28 mai prochains à Québec
- 5.5

Demande d'aide financière au sous-volet coopération intermunicipale, du volet 4, coopération et gouvernance municipale, du Fonds région et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'habitation pour le dépôt d'un projet de coopération en urbanisme avec la municipalité de Saint-Félix d'Otis.
- 5.6

Participation au programme Écoénergie 360 de la FQM
- 6

Travaux publics
- 6.1

Autorisation d'une dépense de 2087.50 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de fleurs pour la saison estivale 2025
- 6.2

Adjudication d'un contrat à monsieur Mickaël Bouchard et autorisation d'une dépense maximale de 4 000 \$ pour le nettoyage printanier des rues
- 6.3

Autorisation d'une dépense de 1379.23\$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de vêtements et matériel de sécurité pour les employés
- 6.4

Autorisation d'une dépense de 129.97\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une brouette pour les travaux publics
- 6.5

Demande d'aide financière de l'association des résidents du km 97, pour le nivelage du chemin Louis-Joseph-Tremblay
- 6.6

Embauche d'un employé de voirie pour une durée déterminée
- 6.7

Embauche de 3 employés, dans le cadre du programme emploi d'été Canada
- 7

Hygiène du milieu
- 7.1

Nomination d'un fonctionnaire désigné au niveau local pour la gestion des cours d'eau et des lacs de la MRC du Fjord et l'application du règlement associé
- 7.2

Avis de projet SOPFIM (I)
- 8

Urbanisme
- 8.1

Demande de dérogation mineure au cadastre # 3566535
- 8.2

Adoption d'un second projet de résolution PPCMOI
- 8.3

Octroi d'un contrat de service et achat d'une banque de temps pour un service de soutien en urbanisme
- 9

Sécurité publique
- 9.1

PARIF- présence de la SOPFEU dans la semaine du 26 mai 2025
- 10

Loisirs culture et vie communautaire
- 10.1

Autorisation d'une dépense de 518.00 \$ plus les taxes applicables et frais de livraison pour l'acquisition d'une table de travail en Stainless pour la cuisine
- 10.2

Demande de prêt de tables à pique-nique au dépanneur pour la saison estivale
- 11

Rapport des comités et informations
- 11.1

Aucun
- 12

Affaires diverses
- 12.1

Rencontre de sensibilisation au lacs et code d'éthique
- 13

Période de questions
- 14

Levée de l'assemblée
- 1

Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
- Résolution # 72-05-2025

Ouverture de la séance à: 19:30

Il est proposé par: Claude Paquet

Appuyé par: Samuel Choquette

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

	2	Adoption des procès-verbaux
	2.1	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025
		Résolution # 73-05-2025
		Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.
73-05-2025		Il est proposé par: Grégoire Girard
		Appuyé par : Janic Gagnon
		Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil
		Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit accepté tel que présenté.
	3	Lecture et adoption des comptes du mois
	3.1	Adoption de la liste des dépenses du 1er avril 2025 au 30 avril 2025 au montant de 34 274.16 \$
		Résolution # 74-05-2025
		Considérant que, conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu’un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :
		Considérant que , conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;
74-05-2025		Il est proposé par: Claude Paquet
		Appuyé par : Caroline Chayer
		Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du conseil
		Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1er au 30 avril 2025
		Pour un montant total de 34 274.16 \$
	4	Lecture de la correspondance
	4.1	Demande de don de la société Alzheimer
		Résolution # 75-05-2025
		Demande de don pour la marche de l'alzheimer 2025
		Considérant que le conseil municipal fixe chaque année un budget pour les dons;
		Considérant que les demandes de dons excèdent les montants prévus au budget;
		Considérant que le conseil municipal reconnaît l’importance et le bien-fondé de la cause, mais ne peut accepter toutes les demandes;
		Pour ces motifs,
75-05-2025		Il est proposé par: Grégoire Girard
		Appuyé par : Jean Simard
		Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau décline la demande de don.
	4.2	Appui au projet d’hébergement présenté par la maison d’hébergement "Le Rivage de La Baie et du Bas-Saguenay"
		Résolution # 76-05-2025
		Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu’à la sûreté, à l’intégrité et à la liberté de la personne (article 1);
		Considérant que le Québec s’est doté depuis 1995 d’une politique d’intervention en matière conjugale;
		Considérant que des femmes du Bas-Saguenay hésitent à demander de l’hébergement, car cela signifie de devoir quitter leur village, leur réseau social et l’école;
		Considérant que les enfants ont besoin de stabilité et de sécurité et que le fait de pouvoir bénéficier d’un hébergement dans leur milieu sera bénéfique pour eux, puisque cela engendrerait moins de changements;
		Considérant que, depuis 4 ans, la Maison le Rivage, offre des services externes (sans hébergement) dans le Bas-Saguenay et se déplace afin de rencontrer les femmes et leur offrir des services de suivi externe en violence conjugale;
		Considérant qu’une intervenante jeunesse s’est ajoutée aux services offerts par le Rivage pour les jeunes du Bas-Saguenay de moins de 18 ans exposés à la violence conjugale;
		Considérant la volonté de la Maison le Rivage d’ouvrir un hébergement sécuritaire temporaire au Bas-Saguenay tout en offrant du soutien psychosocial et de l’accompagnement aux femmes et enfants héberger;
		Considérant que le projet d’hébergement proposé par la Maison d’hébergement le Rivage de La Baie et du Bas-Saguenay offre une piste de solution afin d’assurer la sécurité des femmes et enfants violentés provenant du Bas-Saguenay;
		Considérant que, comme gouvernement de proximité, nous avons adopté une résolution nous proclamant « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;
		Considérant qu’il y a lieu d’appuyer les efforts de la Maison d’hébergement Le Rivage de la Baie et du Bas-Saguenay pour mettre en place un hébergement sécuritaire pour les femmes et enfants victimes de violence résidant au Bas-Saguenay;
		Pour ces motifs,
76-05-2025		Il est proposé par: Caroline Chayer
		Appuyé par : Janic Gagnon
		Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau donne son appui moral au projet d’hébergement présenté par la Maison d’hébergement le Rivage de la Baie et du Bas-Saguenay.

4.3

Appui à la FQM dans la demande adressée au premier ministre, monsieur François Legault, pour le retour du programme RénoRégion

Résolution # 77-05-2025

Abolition du programme RénoRégion

La municipalité de Ferland-et-Boilleau demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

Considérant que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n’y a aucun logement abordable ou encore moins d’habitations à loyer modique;

Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

Considérant que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

Considérant que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

Considérant que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

Considérant que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

Considérant que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Pour ces motifs,

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par :

Janic Gagnon

De demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Notre député à l'Assemblée nationale, Richard Martel
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

5

Administration

5.1

Attribution de bourses d'études

Résolution # 78-05-2025

Attribuant des bourses d'études de 250\$ chacune

Considérant la résolution # 50-03-2025 autorisant la distribution de trois bourses d'études d'une valeur de 250\$ chacune parmi les étudiants de niveau postsecondaire habitant sur le territoire de Ferland-et-Boilleau;

Considérant que cette offre de bourse a été publiée sur les réseaux sociaux et dans le journal local Mon Patelin;

Considérant que cinq candidatures ont été reçues, dont 4 en formation professionnelle et 1 de niveau collégial;

Considérant qu'un tirage au sort a été effectué en présence des citoyens assistant à la réunion pour l'attribution des bourses du niveau formation professionnelle;

Pour ces motifs

Il est proposé par:

Jean Simard

Appuyé par:

Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

De remettre trois bourses d'études d'une valeur de 250 \$ chacune à madame Marie-Claire Gagnon, à monsieur Étienne St-Hilaire et à monsieur David Tremblay;

Et que le conseil de Ferland-et-Boilleau présente ses sincères félicitations aux gagnants.

77-05-2025

78-05-2025

79-05-2025	5.2 Autorisation d'une dépense de 815.98\$, plus les taxes applicables, pour le renouvellement des auto-injecteurs d'adrénaline Résolution # 79-05-2025 Considérant que la municipalité se préoccupe de la santé et sécurité de ses employés; Considérant que les auto-injecteurs de type Épipen ont atteint leur date de péremption en janvier 2025 et qu'il est nécessaire que du matériel non périmé soit disponible dans chaque véhicule ainsi que sur les lieux de travail, selon les recommandations de la CNESST; Pour ces motifs Il est proposé par: Claude Paquet Appuyé par : Janic Gagnon Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. D'autoriser la dépense relative à l'acquisition de 8 seringues Épipen pour un montant de 815.98 \$
80-05-2025	5.3 Autorisation d’une dépense de 1031.00\$, plus les taxes applicables, pour le déplacement du serveur informatique Résolution # 80-05-2025 Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau doit procéder au déplacement de son serveur informatique, afin d’améliorer l’organisation des équipements technologiques et la sécurité des installations; Considérant que le département informatique de la MRC du Fjord-du-Saguenay et Devicom effectueront les travaux requis pour un montant de 1 031,00 \$, plus les taxes applicables; Considérant que cette dépense est jugée nécessaire au bon fonctionnement de l’infrastructure technologique de la municipalité; Considérant que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement 2025; Pour ces motifs Il est proposé par: Samuel Choquette Appuyé par: Jean Simard Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. D’autoriser une dépense de 1 031,00 \$, plus les taxes applicables, pour le déplacement du serveur informatique de la municipalité au sous-sol; Que la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet dans le budget de fonctionnement 2025; Que la directrice générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce mandat.
81-05-2025	5.4 Autorisation d’une dépense de 500\$ pour les frais d’hébergement, de déplacement et de repas liés à une formation pour les présidents d’élections qui aura lieu les 27 et 28 mai prochains à Québec Résolution # 81-05-2025 Considérant que la formation des présidents d’élections municipales se tiendra les 27 et 28 mai 2025 à Québec ; Considérant que cette formation est essentielle pour assurer le bon déroulement des prochaines élections municipales conformément aux exigences du Directeur général des élections du Québec ; Considérant que la formation est offerte sans frais , mais qu'elle nécessite une dépense pour l'hébergement, le déplacement et les repas; Pour ces motifs Il est proposé par: Janic Gagnon Appuyé par: Claude Paquet Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau autorise une dépense maximale de cinq cents dollars (500 \$) pour couvrir les frais d’hébergement, de déplacement et de repas liés à la participation à la formation des présidents d’élections qui se tiendra les 27 et 28 mai 2025 à Québec.
82-05-2025	5.5 Demande d’aide financière au sous-volet coopération intermunicipale, du volet 4, coopération et gouvernance municipale, du Fonds région et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l’habitation pour le dépôt d’un projet de coopération en urbanisme avec la municipalité de Saint-Félix d’Otis. Résolution # 82-05-2025 Dépôt d’une demande d’aide financière au sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4- Coopération et gouvernance municipale du Fonds Région et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) Considérant que le Fonds région et ruralité, du ministère des Affaires municipales et de l’habitation, dispose d’une enveloppe de 25 millions de dollars au volet 4 Coopération et gouvernance municipale; Considérant que ce programme vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités et en renforçant la gouvernance municipale, notamment au moyen de regroupements de municipalités; Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau et la municipalité de St-Félix-d’Otis jugent pertinent de conclure une entente de gré à gré pour partager leurs services d’inspection et d’émission de permis dans l’objectif d’améliorer l’expérience citoyenne, de moderniser les services et d’y intégrer l’utilisation de l’intelligence artificielle dans l’optique d'augmenter l'efficience et de diminuer la vulnérabilité; Pour ces motifs Il est proposé par: Grégoire Girard Appuyé par : Janic Gagnon Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que la municipalité de Ferland-et-Boilleau travaille en collaboration avec la municipalité de St-Félix-d’Otis à préparer un projet de collaboration intermunicipale en inspection et en émission de permis; Que la municipalité de Ferland-et-Boilleau soit nommée responsable du dossier; Que le projet soit déposé au MAMH lors du prochain appel de projets qui débutera le 7 mai prochain; Que les deux municipalités partagent les informations requises pour l’analyse de la situation, étant entendu que la confidentialité sera protégée; D’autoriser madame Nancy Girard à signer les documents requis au nom de la municipalité.

5.6	Participation au programme Écoénergie 360 de la FQM Résolution # 83-05-2025 AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ; Considérant que, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ; Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boileau a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ; Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boileau désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ; Considérant que, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ; Considérant que la Municipalité de Ferland-et-Boileau comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ; Pour ces motifs Il est proposé par: Claude Paquet Appuyé par : Samuel Choquette Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ; Que la Municipalité de Ferland-et-Boileau déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ; Que la Municipalité de Ferland-et-Boileau autorise la direction générale à : 1. Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ; 2. Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.
83-05-2025	
6	Travaux publics
6.1	Autorisation d'une dépense de 2087.50 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de fleurs pour la saison estivale 2025 Résolution # 84-05-2025 Considérant que la municipalité désire présenter une image agréable et accueillante à sa population et à ses visiteurs et que l'aménagement paysager est un facteur important dans l'atteinte de cet objectif, Considérant que l'entreprise Les serres Desjardins nous a soumis une offre pour la confection de jardinières et de bacs à fleurs au montant de 2087.50 \$ plus taxes; Pour ces motifs Il est proposé par: Caroline Chayer Appuyé par: Grégoire Girard Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. Que le Conseil municipal autorise la dépense relative aux fleurs pour un montant total de 2087.50 \$, plus les taxes applicables.
84-05-2025	
6.2	Adjudication d'un contrat à monsieur Mickaël Bouchard et autorisation d'une dépense maximale de 4 000 \$ pour le nettoyage printanier des rues Ce point est reporté à une séance ultérieure
6.3	Autorisation d'une dépense de 1379.23\$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition de vêtements et matériel de sécurité pour les employés Résolution # 85-05-2025 Considérant que la municipalité se préoccupe de la santé et sécurité de ses employés; Considérant l'importance pour la santé et la sécurité des employés d'avoir à leur disposition des chaussures et des vêtements adéquats en fonction des conditions météorologiques; Considérant les soumissions obtenues des entreprises, LCR vêtements et chaussures et Broderie Hélène ; Pour ces motifs Il est proposé par: Jean Simard Appuyé par: Claude Paquet Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil. D'autoriser une dépense de 1379.23 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat de diverses pièces de vêtements et chaussures de sécurité chez les fournisseurs sus mentionnés.
85-05-2025	
6.4	Autorisation d'une dépense de 129.97\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une brouette pour les travaux publics Résolution # 86-05-2025 Considérant que les travaux publics de la municipalité nécessitent l'acquisition d'une nouvelle brouette afin de répondre aux besoins opérationnels ; Considérant que le coût de la brouette est de cent vingt-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (129,97 \$), plus les taxes applicables ; Pour ces motifs Il est proposé par: Janic Gagnon Appuyé par: Caroline Chayer Que le conseil municipal de Ferland-et-Boileau autorise une dépense de 129,97 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une brouette destinée au service des travaux publics.
86-05-2025	
6.5	Demande d'aide financière de l'association des résidents du km 97, pour le nivelage du chemin Louis-Joseph-Tremblay Ce point est reporté à une séance ultérieure

87-05-2025	6.6	Embauche d’un employé de voirie pour une durée déterminée Résolution # 87-05-2025 Considérant que la période printanière et estivale est une période très achalandée et que nos deux employés aux travaux publics ne suffisent pas à la tâche; Considérant que la municipalité a procédé à l’affichage d’un poste pour un employé de voirie pour la saison estivale; Considérant que madame Julie Roberge a présenté sa candidature et présente toutes les compétences requises pour occuper le poste; Considérant le contrat de travail à durée déterminée conclut entre madame Roberge et madame Nancy Girard, directrice générale, agissant pour la municipalité; Pour ces motifs Il est proposé par: Janic Gagnon Appuyé par: Claude Paquet Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. D’approuver l’embauche de madame Julie Roberge pour la période du 14 avril 2025 au 4 octobre 2025, au poste de manœuvre selon les conditions prévues au contrat.
	6.7	Embauche de 3 employés, dans le cadre du programme emploi d’été Canada Résolution # 88-05-2025 Considérant que le programme emploi d’été Canada permet d’intégrer des personnes de moins de 30 ans à notre équipe municipale pour la période estivale; Considérant que la municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre de ce programme pour l’embauche de trois personnes pour une durée de 8 semaines à raison de 35 heures par semaine; Considérant que l’affichage des postes a eu lieu, que des candidatures ont été obtenues et que des entrevues ont permis de sélectionner trois candidats; Pour ces motifs Il est proposé par: Samuel Choquette Appuyé par: Caroline Chayer Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. D’approuver l’embauche de monsieur William Simard, de monsieur Justin St-Hilaire et de monsieur Jacob Tremblay aux postes d’aides-manœuvre pour la période estivale; Que le conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux employés.
89-05-2025	7	Hygiène du milieu
	7.1	Nomination d’un fonctionnaire désigné au niveau local pour la gestion des cours d’eau et des lacs de la MRC du Fjord et l’application du règlement associé Résolution # 89-05-2025 Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay détient la compétence exclusive sur tous les cours d’eau de son territoire, telle que défini par l’article 103 de la Loi sur les compétences municipales ((L. Q. 2005 chapitre 6) ci-après citée la Loi); Considérant que l’article 108 de la Loi prévoit qu’une entente peut être conclue entre une MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec (C-27.1) pour lui confier l’application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la Loi en matière de cours d’eau; Considérant que la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le 11 avril 2007 une politique relative à la gestion des cours d’eau en vertu des articles 103 à 109 de la Loi afin de définir le cadre d’intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC du Fjord-du-Saguenay à l’égard des cours d’eau de son territoire sous sa juridiction; Considérant que la mise en œuvre de cette politique nécessite une entente de délégation avec les municipalités locales, en vertu de l’article 108 de la LCM; Considérant que le 12 juin 2007, la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 07-235 ayant pour objet de gérer l’écoulement des eaux dans les cours d’eau relevant de la MRC du Fjord-du-Saguenay; Considérant qu’en vertu de l’entente convenue avec la municipalité et prévue à l’article 108 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Fjord-du-Saguenay requiert de mettre à jour l’identification du fonctionnaire désigné au niveau local et qui sera chargé de l’application de la politique relative à la gestion des cours d’eau et de son règlement. Pour ces motifs Il est proposé par: Claude Paquet Appuyé par: Samuel Choquette Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. De nommer l’inspecteur municipal comme fonctionnaire désigné pour l’application de la Politique relative à la gestion des cours d’eau sous juridiction de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de son règlement sur le territoire de la municipalité de Ferland-et-Boilleau.
	7.2	Avis de projet SOPFIM (I) Le conseil prend note que la société de protection des forêts contre les insectes et maladie procédera à l'épandage d'insecticide sur une superficie de 400.51 Ha, aux alentours du 12 mai prochain 2025 , afin de protéger les massifs forestiers.

90-05-2025	8	Urbanisme
	8.1	Demande de dérogation mineure au cadastre # 3566535 Résolution # 90-05-2025 Considérant que le garage accessoire d’une superficie de 163,88 m², situé au 8 chemin du Lac-Edgar, a été détruit par un incendie le 28 janvier 2025 ; Considérant que ce bâtiment excédait la superficie maximale permise par le règlement de zonage en vigueur (#224-2024), et qu’il ne bénéficie d’aucun droit acquis en vertu du troisième paragraphe du premier alinéa de l’article 18.2 du même règlement ; Considérant que les propriétaires souhaitent reconstruire un nouveau garage de 40 pieds par 40 pieds (soit 148,64 m²), ce qui constitue une dérogation à l’article 12.9 du règlement de zonage en vigueur, puisque la superficie projetée excède de 35,13 m² celle du bâtiment principal, contrairement aux dispositions réglementaires Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et considère que la dérogation demandée ne compromet pas la jouissance des propriétés voisines, ne nuit pas à la qualité du cadre bâti, et respecte dans une certaine mesure l’objectif général du règlement de zonage ; Considérant que le fait de ne pas accorder la dérogation porterait préjudice au propriétaire, car la superficie du garage serait insuffisante pour lui permettre d'y stationner son tracteur de déneigement; Considérant que la reconstruction proposée vise à remplacer un bâtiment antérieurement existant, tout en réduisant sa superficie initiale, ce qui représente un compromis raisonnable ; Considérant que le comité consultatif d’urbanisme recommande au conseil municipal d’accepter la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété située au 8 chemin du Lac-Edgar, permettant la construction d’un garage d’une superficie de 148,64 m² en respectant les conditions supplémentaires suivantes: 1. Regrouper les 3 lots suivant: 3 566 534, 3 566 535, 3 566 532, afin de respecter la distance de toute ligne de terrain selon le paragraphe 3 de l'article 12.52.2 du règlement de zonage en vigueur; 2. Retirer tous les bâtiments accessoires exigés par l'inspectrice municipale afin que le futur lot 6 682 186 ne contienne que 4 bâtiments accessoires. Pour ces motifs Il est proposé par: Claude Paquet Appuyé par : Jean Simard Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété située au 8, chemin du Lac-Edgar, permettant la construction d’un garage d’une superficie de 148,64 m² en respectant les conditions supplémentaires recommandées par le comité consultatif d'urbanisme.
	8.2	Adoption d’un second projet de résolution PPCMOI Résolution # PPCMOI 2025-01-2 Second projet de résolution adoptée en vertu du règlement 229-2024_Projet particulier de construction modification occupation d’un immeuble (PPCMOI) Considérant le premier projet de résolution Boilleau # PPCMOI 2025-01 adopté par le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau lors de la réunion publique du 7 avril 2025 ; Considérant l’avis public de consultation publique publié le 8 avril 2025 et la consultation publique ayant eu lieu le 16 avril 2025 ; Considérant que le projet vise l’ajout de l’usage de villégiature au cadastre C19PLCN afin de rendre possibles la démolition et la reconstruction d'un bâtiment dérogeant aux règlements de lotissement et de zonage en vigueur; Considérant que la superficie du terrain visé est de 3 786.2 m2 alors que la superficie prescrite pour ce type de terrain est 4000 m2; Considérant que la profondeur du terrain est de 61.26 m alors que la profondeur minimale prescrite pour ce type de terrain est 80m; Considérant que la demande de PPCMOI a été transmise à la municipalité par le citoyen conformément au règlement 229-2024; Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande en fonction des objectifs et des critères établis au règlement 229-2024; Considérant que le PPCMOI est jugé conforme aux principes d’aménagement durable et harmonieux de la municipalité et satisfait aux objectifs et critères du règlement 229-2024; Considérant que le comité consultatif d’urbanisme, à la suite de son analyse, recommande l’acceptation de la demande; Pour ces motifs Il est proposé par: Grégoire Girard Appuyé par : Janic Gagnon Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil. Que le conseil adopte, en vertu du règlement 229-2024, le second projet de résolution PPCMOI - 2025-01-2 visant à ajouter l’usage de villégiature au cadastre C19PLCN tel que présenté; Que toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente résolution s’applique; Que madame la greffière, publie l’avis public annonçant la procédure pour déposer une demande d’approbation référendaire, conformément à la Loi; Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay
	8.3	Octroi d’un contrat de service et achat d’une banque de temps pour un service de soutien en urbanisme Résolution # 92-05-2025 Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau souhaite se doter d’un service de soutien professionnel en urbanisme afin de répondre efficacement aux besoins croissants en matière de planification et de gestion du territoire Considérant que l’achat d’une banque de temps permettra de disposer d’un service flexible et adapté aux demandes ponctuelles ou continues en urbanisme ; Considérant que la firme FORUM a présenté une proposition de service pour une banque de 40 heures au taux avantageux de 110\$ par heure ; Pour ces motifs Il est proposé par: Grégoire Girard Appuyé par : Caroline Chayer Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.
	92-05-2025	

Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau procède à l’octroi d’un contrat de service à la firme FORUM pour du soutien professionnel en urbanisme, incluant l’achat d’une banque de temps selon les modalités prévues dans la proposition déposée ;

Que le maire et la direction générale soient autorisés à signer tout document requis pour formaliser ledit contrat.

9 **Sécurité publique**
9.1 **PARIF- présence de la SOPFEU dans la semaine du 26 mai 2025**

Le conseil municipal prend note que l'équipe de la SOPFEU sera de passage sur le territoire municipal dans le cadre de la réalisation d'un analyses de risques.

Ils procéderont à une visite des secteurs préalablement identifiés comme étant exposés aux risques de feu de forêt. Cette opération est essentielle pour évaluer avec précision la vulnérabilité du territoire face à ce type de sinistre. Sous réserve des conditions météorologiques, ils prévoient débiter cette validation terrain au cours de la semaine du 26 mai 2025.

10 **Loisirs culture et vie communautaire**
10.1 **Autorisation d’une dépense de 518.00 \$ plus les taxes applicables et frais de livraison pour l’acquisition d’une table de travail en Stainless pour la cuisine**

Résolution # 93-05-2025

Considérant que la table de travail actuellement utilisée dans la cuisine municipale est brisée et ne peut plus être utilisée de façon sécuritaire ou fonctionnelle;

Considérant qu’il est nécessaire de la remplacer rapidement afin d’assurer le bon fonctionnement des installations et de respecter les normes d’hygiène en vigueur;

Considérant qu’une table de travail en acier inoxydable (Stainless) a été identifiée comme étant un choix adéquat pour répondre aux besoins du service;

Considérant que le coût de cette acquisition s’élève à 518,00 \$,les frais de livraison et les taxes applicables

93-05-2025

Pour ces motifs,
Il est proposé par: Claude Paquet
Appuyé par : Jean Simard
Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.
Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau autorise une dépense de 518,00 \$ plus les frais de livraison et les taxes applicables pour l’acquisition d’une table de travail en acier inoxydable destinée à remplacer l’équipement défectueux de la cuisine municipale;
Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié du fonds général de fonctionnement prévu à cet effet.

10.2 **Demande de prêt de tables à pique-nique au dépanneur pour la saison estivale**
Résolution # 94-05-2025

Considérant que le dépanneur Chez Gérard de Ferland-et-Boilleau a formulé une demande auprès de la municipalité afin d’obtenir le prêt de tables de pique-nique pour la saison estivale;

Considérant que ce prêt contribuerait à améliorer l’accueil et le service offerts aux citoyens et aux visiteurs durant la période estivale;

Considérant que la municipalité dispose de tables de pique-nique pouvant être prêtées sans nuire aux activités municipales prévues;

Pour ces motifs,
Il est proposé par: Janic Gagnon
Appuyé par : Caroline Chayer
Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.
Que le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau autorise le prêt de 6 tables de pique-nique au dépanneur Chez Gérard pour une durée indéterminée;

Que les modalités de transport, d’installation et de retour des tables soient convenues entre la municipalité et le commerce, à la satisfaction des deux parties;

94-05-2025

11 **Rapport des comités et informations**
11.1 **Aucun**
12 **Affaires diverses**
12.1 **Rencontre de sensibilisation au lacs et code d’éthique**

Le conseil municipal désire rappeler aux citoyens qu’une rencontre de sensibilisation à la protection des cours d'eau et de modification au code d'éthique du Lac Ha! Ha! aura lieu le 8 mai 2025. Cette rencontre portera sur les enjeux liés à la cohabitation dans le secteur, le respect du milieu naturel et les règles de bonne conduite. Ce sera également l’occasion de rappeler les principes du code d’éthique en vigueur sur le territoire. L’objectif est de favoriser un climat harmonieux entre les résidents, les usagers du lac et la municipalité, tout en encourageant une utilisation responsable du territoire.

13 **Période de questions**

Des citoyens posent des questions au sujet de la formation d'un comité pour la requalification de l'église, de la réglementation du transport lourd en période de dégel et monsieur le maire réponds.

14 **Levée de l’assemblée**

Comme tous les points à l’ordre du jour ont été discutés,
20:05

95-05-2025

Il est proposé par: Jean Simard
Et il est résolu à l’unanimité des membres présents du Conseil.
Que la séance soit levée

Hervé Simard, maire

Nancy Girard, greffière-trésorière et directrice générale